

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2013)

Heft: 289-290

Artikel: 350 ans de "paix perpétuelle" : 1663 : le renouvellement de l'alliance entre le roi de France et les cantons suisses

Autor: Roesch, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

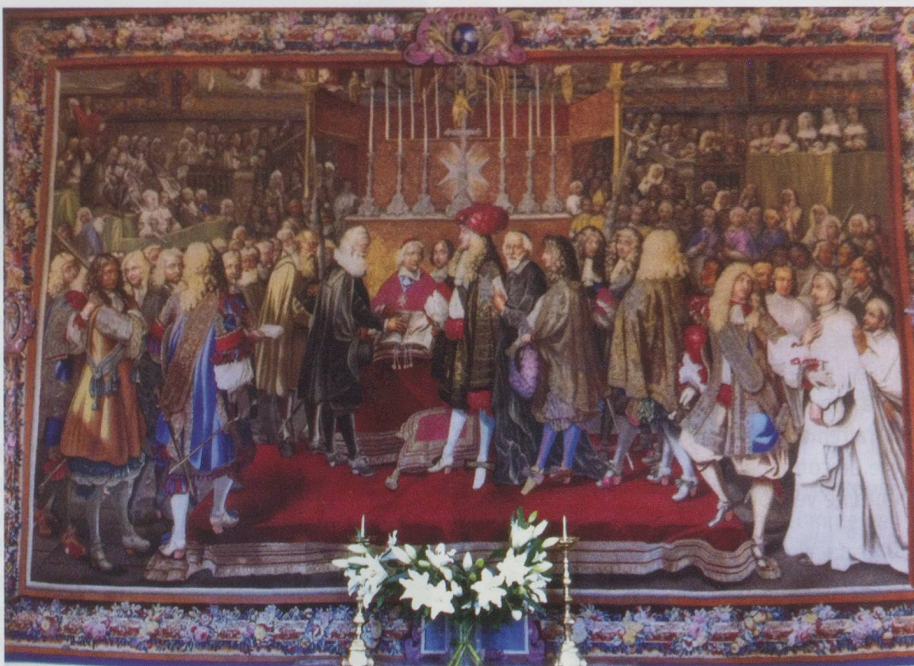
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HISTOIRE

350 ans de « paix perpétuelle »

1663 : le renouvellement de l'alliance entre le roi de France et les cantons suisses

par Martine Roesch



La tapisserie déploie ses splendeurs dans le salon d'honneur de l'ambassade

La superbe tapisserie de l'ambassade de Suisse à Paris illustre un événement très important concernant les relations entre le royaume de France et les confédérés : en effet, le 18 novembre 1663, Louis XIV invite les ambassadeurs des cantons suisses à jurer le renouvellement d'alliance.

Des alliances anciennes

Il s'agit effectivement d'un renouvellement, car l'histoire est déjà longue entre les confédérés et le roi de France : l'alliance a débuté plus de deux siècles auparavant sous le règne de Charles VII, en 1453 ; elle est ensuite renouvelée en 1474 par Louis XI, qui a assisté, dans les environs de Bâle, à la résistance de mille cinq cents Suisses contre des forces vingt fois supérieures. Louis XI enrôle des confédérés suisses comme instructeurs pour l'armée française. Le traité suivant est peut-être le plus célèbre et est signé avec François 1^{er} ;

il est connu en France sous le nom de *paix perpétuelle* et prévoit précisément les conditions financières et territoriales accordées à chacune des deux parties.

La France obtient en particulier le Milanais et le droit de recruter en Suisse ainsi que la promesse des Suisses de ne plus combattre ni être recrutés contre la France. Les Suisses obtiennent divers privilèges commerciaux, une partie de l'actuel canton du Tessin et, sur le papier, des sommes considérables au titre de leurs frais de campagne et des engagements pris sous le règne de Louis XII. Quarante-vingts ans plus tard, Henri IV renouvelle le traité dans des conditions identiques, et chaque canton concerné signe une déclaration « de vouloir entretenir le traité de confédération et d'alliance du 31 janvier 1602 fait entre Henri IV, roi de France et les cantons suisses et leurs alliés qui doit durer et continuer aussi longtemps qu'il plaira à Dieu de nous conserver en cette vie ».

Il est à remarquer que tous les traités prévoient que les Suisses sont des alliés et des auxiliaires permanents, mais que les cantons restent les vrais souverains de ces troupes et se réservent le droit de les rappeler. Ces corps armés bénéficient donc d'une indépendance complète avec leurs propres règlements, leurs juges et leurs étendards. Les ordres sont donnés en allemand par des officiers suisses et les soldats restent liés aux lois de leur canton. En 1663, Louis XIV est très attaché à ce renouvellement d'alliance : les confédérés sont voisins de la France qui a grand intérêt à la stabilité à l'est de ses frontières. Or, la Suisse sort d'un très long affrontement entre cantons catholiques et protestants. Le marquis de La Barde, ambassadeur à Soleure, a négocié pendant plus de dix ans pour réconcilier les frères ennemis et obtenir qu'une Diète générale s'accorde sur un nouveau traité. Le renouvellement est le moyen de consolider également les relations des confédérés entre eux. Le roi de France tient donc à entourer l'événement d'un certain faste et saura montrer aux confédérés tout le respect qu'il leur doit ; il est d'ailleurs aussi attentif qu'impécunieux et doit faire oublier aux Suisses l'immense dette qu'il a envers eux, les engagements financiers français des précédents traités n'ayant pas fait l'objet d'une forte attention.

L'organisation de la signature

Le traité proprement dit est conclu à Soleure en septembre 1663, mais il est d'usage à l'époque qu'un traité de cette importance soit ratifié par une « ambassade ». Louis XIV lance donc à la Diète une invitation pour venir à Paris sceller le document. Chaque canton et chaque État co-allié désignent alors deux ambassadeurs, Zurich en désignant trois au titre de canton directeur de l'époque. Les trente-six députés sont accompagnés de quatre-vingt-sept

« attachés » choisis parmi les jeunes gens appartenant aux familles notables. C'est donc une délégation très importante qui prend la route avec, à sa tête, Jean-Henri Waser de Zürich.

Le voyage triomphal

Afin de ne pas être à court de ressources, les confédérés se divisent en deux groupes, l'un passant par Bâle et Langres et l'autre par Pontarlier et Dijon. La nouvelle de leur passage est portée par les hérauts du roi et chaque ville leur fait fête : troupes en armes, banquets, harangues, salves d'honneur. Les deux groupes se rejoignent à Charenton, et on prépare alors l'arrivée dans Paris, que le roi veut magnifique, car les Suisses sont, dit-il, ses amis. Le 9 novembre, le maréchal d'Aumont, gouverneur de Paris, les attend à la porte Saint-Antoine. Dès Vincennes, la foule accueille les ambassadeurs et près de mille carrosses sont rangés sur le parcours. Ayant passé la porte, les Cent-Suisses, enseignes à croix blanche déployées, rendent les honneurs à la délégation. La splendeur de leurs uniformes de satin fait contraste avec les habits noirs et souvent frustes de leurs compatriotes, dont certains n'ont que des pourpoints tissés dans la laine de leur village. Le long de la rue Saint-Antoine, des camelots vendent aux badauds des images représentant l'ordre de l'impressionnant cortège : le gouverneur, le prévôt des marchands, les ambassadeurs, la noblesse suisse (les attachés), les gardes de M. le gouverneur, les Cent-Suisses, le train des ambassadeurs, les officiers de ville et trois cents archers. Les confédérés rencontrent enfin le roi le 11 novembre au Louvre. Louis XIV leur montre à plusieurs reprises une grande déférence : ils sont accueillis par les princes du sang, le roi se découvre devant eux.

Pendant quatre jours, les réceptions se succèdent, mais se déroulent également des négociations sur les points dits de détail



Louis XIV et les représentants des cantons

du traité. Une grande partie des acquis dus à François 1^{er} et Henri IV sont sauvés : les soldats protestants pourront continuer d'exercer leur culte de même que les Vaudois du Piémont, ce qui représente une grande concession de la part du « roi très catholique ».

Cinq mille personnes à Notre-Dame

Le 18 novembre, dès le point du jour, le canon tonne à la Bastille, à l'Arsenal et en place de Grève (actuelle place de l'Hôtel-de-Ville). Cinq mille personnes ayant envahi l'église, les embouteillages sont tels que de hauts personnages marchent à pied et le carrosse du roi peine à se frayer un chemin. À nouveau une marque de déférence : le roi est habillé de noir (mais chapeauté de rouge). Douze trompettes précèdent les ambassadeurs suisses, une messe basse est dite par l'évêque de Chartres, puis ce sont les discours de La Barde, de Waser et du roi.

Le moment crucial est celui où Louis XIV et Waser posent chacun la main droite sur une page des saints Évangiles en disant « je jure et je promets ». C'est ce moment que représente la tapisserie. Puis, l'un après l'autre, les représentants des cantons suivent le cérémonial. Fait exceptionnel encore, le roi touche la main de chacun d'eux. Sitôt après, un banquet est donné à l'archevêché en présence du roi. Le lendemain, un autre banquet est offert par la ville de Paris, des fontaines de vin rouge

coulant place de Grève pour le bon peuple. Enfin, les cérémonies se terminent par une revue : le roi la conduit lui-même, à la tête de sa maison militaire, au château de Vincennes. Au terme de la revue, le roi se retire au château pour prendre congé de Waser et des autres ambassadeurs. Louis XIV a été tellement transporté par cette ambassade qu'il ordonne à Le Brun de préparer un carton qui fasse partie de la série des grandes heures de son règne. Quatre tapisseries sont réalisées d'après ce carton : l'une est à Versailles, l'autre au Mobilier national, la troisième acquise par la Confédération pour le Musée national de Zurich, la quatrième est à l'hôtel de Besenval, siège de l'ambassade, en dépôt du Mobilier national. Outre la solennité du moment, cette représentation matérialise le contraste frappant entre les personnages : habits chamarrés de la cour du roi de France, modestie des vêtements des confédérés, mais l'importance de chacune des deux parties ne tient pas à ces aspects purement formels. ■

NDLR : Cet article s'inspire largement de celui de Pierre Jonneret dans le *Messenger suisse* n° 96.

À l'occasion de ce trois cent cinquantième anniversaire, l'ambassade publie deux livres, l'un consacré à l'hôtel de Besenval qui abrite l'ambassade et à son propriétaire le baron de Besenval, l'autre (à paraître) consacré au renouvellement de l'Alliance. L'ambassadeur Jean-Jacques de Dardel est l'auteur de ces deux publications.